



TASSIN
LA DEMI-LUNE
TELLEMENT
PROCHE

CONSEIL DE QUARTIER HORLOGE-MONTRIBLOUD Compte-rendu du 09-09-2021

- **Réflexion sur la mise en place de composteurs collectifs dans la commune**

Le Conseil de Quartier a exprimé son intérêt sur la question du traitement des déchets. De la documentation technique est disponible et la Métropole accompagne les projets d'installation de compost.

- La Métropole travaille actuellement sur un projet de développement des bennes de collectes de déchets verts sur l'ensemble du territoire. Une expérimentation est en cours sur Lyon 7^{ème}. La Ville de Tassin la Demi-Lune attend de connaître les modalités précises de ce dispositif et reviendra vers le conseil de quartier.

- **Sécurisation de certaines voies du quartier aux abords des écoles**

Le Conseil de Quartier a fait le constat d'une fragilisation du parcours maison-école avec les 2 roues qui circulent sur les trottoirs. Il a été demandé si la signalisation des panneaux de limitation de vitesse pourrait être renforcée par une signalisation « passage dangereux » pour l'information des piétons et si le dispositif de sécurisation pourrait être demandé avec une pose de ralentisseurs.

- La sécurité des piétons fait partie des préoccupations majeures de la Ville. En ce sens, Tassin la Demi-Lune travaille pour son amélioration en s'engageant dans le label « ville prudente ». L'association de prévention routière a décerné à la Ville « 2 cœurs » du label en 2021, notamment grâce à son ensemble d'actions de prévention et de sensibilisation pour la sécurité des piétons.
- De nouveaux panneaux « Attention école » ont été commandés et seront prochainement installés aux abords des écoles afin de renforcer la signalisation.
- De plus, nous travaillons conjointement avec la Métropole afin de sensibiliser et de responsabiliser tous les usagers sur la sécurité, tous les modes de déplacement confondus.

- **Etat des espaces verts du quartier**

Le Conseil de quartier a établi qu'il était difficile de reconnaître les services compétents pour faire des remontées d'informations. Un Livret permettrait de mieux orienter sa demande d'informations.

- Les informations peuvent être remontées via l'adresse mail destinée aux conseils de quartier : conseilsquartiers@villetassinlademilune.fr. Les demandes seront alors adressées directement au service concerné. Il en est de même avec l'adresse

générique d'accueil de la Ville : secretariat@villetassinlademilune.fr. Toutes les demandes formulées sont diffusées dans les services pour gestion et traitement opérationnel. La Ville s'est justement organisée afin de répondre aux sollicitations, sans qu'il soit nécessaire aux usagers de connaître précisément le service compétent pour sa demande.

- A noter : dans un processus d'amélioration permanente des relations aux usagers, la Ville est engagée dans une démarche active de digitalisation de ses différents services. Elle est actuellement en train de déployer progressivement de nouveaux services en ligne.

- **Questions diverses : à propos de la fontaine à lait**

Le Conseil de Quartier regrette l'arrêt de la Fontaine à lait. Pourrait-on s'adresser aux communes voisines pour savoir si on peut réparer le distributeur ?

- La fontaine à lait n'est plus en service, sur le souhait de l'agriculteur partenaire en raison d'une baisse de la demande. Un nouveau service promouvant les produits locaux a été mis en place : « La Cagette violette », qui permet de mettre à disposition des paniers de produits du terroir en circuits courts. (Plus d'informations sont disponibles sur leur site : <https://www.cagetteviolette.fr>).



TASSIN
LA DEMI-LUNE
TELLEMENT
PROCHE

CONSEIL DE QUARTIER AIGAS – GRAND BOIS - MEGINAND Compte-rendu du 30-09-2021

- **Travaux sur le chemin de l'Aigas**

Pour rappel : les enfants et adultes qui viennent de l'arrêt de bus de l'Aigas et des Bruyères, et toutes les personnes qui circulent à pied sur le chemin de l'Aigas, le font dans des conditions dangereuses.

- La sécurité des habitants faisant partie de nos préoccupations majeures, l'aménagement du chemin de l'Aigas, est, de facto, une priorité. En ce sens, la Ville s'est engagée sur la réalisation de travaux d'enfouissement, qui sont désormais terminés.
- Il revient à présent à La Métropole, compétente en matière d'aménagement, de réaliser cette phase concernant le Chemin de l'Aigas. La Ville travaille activement à faire remonter ce sujet auprès de la Métropole.
- Il est urgent de sécuriser le cheminement « mode doux » sur cette voie résidentielle, accueillant une population croissante, avec la création d'un trottoir pour les piétons notamment.

- **Circulation sur le chemin du Grand Bois**

Le conseil de quartier n'a pu eu de retour de la part de la mairie concernant le projet de modification de la circulation prévu par la Métropole. L'association des riverains du chemin Antoine Pardon, annonce « être féroce opposé à ce projet ». Il est aussi soulevé que le projet de boucle de circulation produirait plus de pollution dans le quartier en ce qu'il obligerait les habitants à parcourir plus de distance pour rentrer chez eux. Demande d'être informés par la Métropole.

- Une enquête de terrain a eu lieu à l'automne 2021 auprès des riverains selon la modalité du porte-à-porte. Les résultats qui viennent d'être analysés démontrent que les habitants sont majoritairement opposés aux trois propositions : aménagement du plateau, mise en sens unique du Chemin de Grand Bois et l'installation d'une piste cyclable.
- La Ville est actuellement en discussion avec la Métropole sur ce sujet et reviendra vers le Conseil de quartier lorsque des nouveaux éléments seront disponibles.

- **Autres travaux en cours dans le quartier**

La fibre n'est toujours pas déployée sur certaines portions du chemin Antoine Pardon, sur le chemin Finat Duclos notamment.

- La Ville pousse actuellement au déploiement rapide de la fibre sur le territoire. Elle est néanmoins dépendante des opérateurs et de leur calendrier sur ce sujet.
 - Le déploiement de la fibre optique se déroule progressivement en fourreaux enterrés. En revanche, le processus de raccordement via le réseau aérien est plus long à mettre en place car des consultations doivent être engagées par les concessionnaires en amont de l'installation afin de voir s'il est possible pour les mâts existants d'accepter davantage de réseaux. La Ville a favorisé l'implantation de poteaux supplémentaires pour supporter le réseau de fibre optique et permettre un raccordement plus rapide. La Ville a alerté l'opérateur Orange pour connaître le planning de raccordement.
- **Projets et perspectives pour le quartier**
 - Ancienne poste du Bourg : La ville a annoncé en juin que le projet est acté, nombreux membres du Conseil de quartier ne sont pas informés. Le Quartier est en attente d'une présentation par la Mairie.
 - Après plusieurs mois de discussions infructueuses avec la Métropole, la Ville a pris la décision de réaliser elle-même le futur pôle commercial du Bourg, avec la construction d'un bâtiment destiné à accueillir trois commerces et possiblement un pôle médical.
 - La Ville souhaite maîtriser totalement l'aménagement du site afin d'en contrôler les critères en matière de logement.
 - Le cahier des charges est en cours de finalisation.
 - L'avis d'appel public à la concurrence en vue de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre a été publié fin novembre.
 - Les candidatures ont été reçues fin décembre 2021.
 - Les candidats admis à remettre une offre seront choisis début février 2022.
 - La date prévisionnelle de remise de leur offre est fixée au début du mois mars en vue d'un choix de l'équipe lauréate courant avril 2022.
 - Le dépôt de Permis de Construire devrait intervenir en août 2022 et le démarrage du chantier en janvier 2023 pour une durée d'un an environ.
 - La livraison est prévue au 1er trimestre 2024.

Chemin Finat-Duclos : Le conseil de quartier constate que sur certaines voiries des trottoirs sont manquants.

- La sécurité des piétons, ainsi que la commodité de la voirie fait partie des préoccupations majeures de la ville. Une demande a été effectuée auprès de la Métropole pour remédier à ce problème. Nous reviendrons vers le Conseil de quartier dès réception de la réponse.
- Navette des Aînés: Des membres du Conseil de quartier ont suggéré que la navette aille également vers le chemin du Pin Coupé, ainsi que sur les communes limitrophes comme Saint-Genis les Ollières (pour les rdv médicaux par exemple).
 - Afin de compléter son dispositif de mobilité à destination de nos aînées, la Ville déploie actuellement un nouveau service de navettes gratuites, dans un véhicule 100% électrique, selon une boucle traversant les sites peu desservis par les transports en commun, tous les après-midis, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30.
 - Ce dispositif est expérimenté sur une durée d'un an et son parcours sera progressivement adapté en fonction des retours des usagers.
 - La suggestion proposée par le Conseil de quartier a été remontée aux services en charge.

- A noter, cette navette gratuite a été mise en place grâce à un partenariat avec le garage Peugeot de Tassin la Demi-Lune qui met à disposition gracieusement le véhicule.
- Nuisibles : Constat général d'une très forte présence de moustiques cette année. La Métropole a-t-elle procédé aux traitements habituels ?
 - La Métropole a bien procédé à la démoustication habituelle.
 - Des demandes peuvent également être effectuées directement auprès de l'EID Rhône-Alpes (l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication) via le lien : <https://www.eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic>.

De même beaucoup de souris et rats : qu'est-ce qui peut l'expliquer ?

- Les services de la Métropole sont intervenus à plusieurs reprises ces derniers mois et rappellent que chacun doit être vigilant aux dispersions de nourritures en surfaces, pour que les opérations de dératisation restent efficaces. Il est également important que les propriétaires, les régies et les bailleurs se mobilisent et engagent des actions de traitement des espaces privatifs, en parallèle, pour une plus grande efficacité de celles-ci.



TASSIN LA DEMI-LUNE TELLEMENT PROCHE

CONSEIL DE QUARTIER HOTEL DE VILLE – 3 RENARDS Compte-rendu du 09-10-2021

- **Boulevard des Hespérides**

- Elagage des arbres tout le long du boulevard en direction du Nord, au niveau des sous-bois en limite : arbre tombé sur la clôture de la Résidence la Pomme

- Une demande en ce sens a été adressée à la Métropole ce qui a permis de programmer une intervention prochaine.
- De manière générale, lorsqu'elle est informée de ce type de problème, la Ville s'occupe de contacter les services de la Métropole pour une prise en compte et une intervention rapide sur le terrain. Il est donc important de faire remonter les informations de cette nature.

- Feu de signalisation : temps trop court pour les personnes à mobilité réduite. La Mairie peut-elle augmenter le temps des feux ?

- La gestion de la signalisation routière et des feux tricolores incombe à la Métropole, gestionnaire du domaine public de voirie. Un dispositif à l'attention des personnes à mobilité réduite est actuellement en place permettant d'avoir, aux feux tricolores, un signal sonore et des indications de cheminement.
- En ce qui concerne la Ville, nous sommes particulièrement attentifs à la sécurité de tous, notamment des personnes à mobilité réduite. Il ne faut pas hésiter à nous faire remonter des besoins spécifiques via l'adresse mail destinée aux conseils de quartier : conseilsquartiers@villetassinlademilune.fr.
- Nous invitons également les personnes concernées à venir en Mairie et à présenter leurs difficultés à l'accueil du service Voirie. Nous en ferons le relais auprès des services opérationnels concernés à la Métropole et nous les assisterons pour trouver une solution.

- **Parc de la Pomme**

- Portillon vers l'arrêt de bus condamné car fermé à clefs. Donc, impossible de traverser le Parc lorsqu'on arrive en bus. Est-ce que la Mairie peut nous éclairer sur ce point ?

- Le portillon était fermé à clefs de manière temporaire en raison de travaux. La situation est désormais rétablie.

- Jeux d'enfants : La Mairie peut-elle prévoir une remise à neuf ou le remplacement de cette aire de jeux ? En outre, autour des bancs du Parc de la Pomme, nombreuses bouteilles et cannettes non ramassés depuis plusieurs jours. Manque d'entretien visible. Les membres du conseil de quartier demandent s'il est possible de faire de la pédagogie auprès des personnes qui y séjournent de façon prolongée, pour qu'ils puissent laisser les

lieux propres après leur départ : beaucoup d'enfants et parents viennent après la sortie des écoles.

- Un plan de rénovation des jeux d'enfants est prévu en 2022-2023. Par ailleurs, la Police Municipale veille à la sécurisation du parc de la Pomme où certains individus ont pris l'habitude d'y séjourner de manière prolongée.
- Il ne faut pas hésiter à contacter la Police Municipale dont voici la ligne directe 04 72 59 22 22, lorsque vous êtes témoins d'une telle situation. La sécurité sur notre commune est l'affaire de tous.

- **Ancien CCAS**

Les personnes du conseil de quartier demandent s'il est possible de savoir ce qui va se faire sur l'ancien CCAS.

- La Ville a délibéré en mars 2021 pour céder l'ancien CCAS à VILOGIA (bailleur social) qui va réaliser une opération de 14 logements. Le permis de construire devrait être déposé au 1er semestre 2022.

- **Derrière le panneau OMEGA**

Le nettoyage n'a toujours pas été effectué derrière le panneau OMEGA et les personnes du conseil de quartier demandent s'il est possible de le faire nettoyer ?

- Cette demande a été transmise aux services municipaux. Le nettoyage a été réalisé en décembre 2021. La ville est très vigilante s'agissant des tags, tant en matière de nettoyage que d'identification des contrevenants.

- **Demande d'élagage**

Rue Louis Poly et avenue de Lauterbourg

- Sur les questions d'élagage, la Ville est particulièrement attentive à la sécurité des usagers sur l'espace public.
- La Ville a mis en place une procédure lorsqu'un débordement d'arbre est signalé : les propriétaires concernés sont invités à élaguer. Sans réponse de leur part, la Ville réalisera l'élagage à leur charge. Cette procédure doit néanmoins respecter un cadre légal en termes de communication et de délais pour être valide.

- **Rue des Maraîchers**

- Il semblerait que la poubelle n'ait pas été vidée depuis 2-3 semaines. Peut-on prévoir un vidage de cette poubelle toutes les semaines au moins ?

- Les corbeilles de propreté présentes sur les voiries de Tassin la Demi-Lune sont vidées régulièrement par les services de la Métropole. Ils tiennent la Ville informée avec des indicateurs de collecte. A ce jour, toutes nos corbeilles de propreté sont vidées selon le planning prédéfini.
- Si toutefois vous constatiez qu'une corbeille de propreté a été négligée, n'hésitez pas à faire remonter l'information via l'adresse mail destinée aux conseils de quartier : conseilsquartiers@villetassinlademilune.fr.

- **Boîte à lire Ecole Primaire Leclerc**

Il est demandé qu'une boîte à lire soit ajoutée à celle existante. Est-ce possible ?

- Nous sommes ouverts à toute proposition, et faisons remonter l'information au service en charge du dispositif.

- **Défibrillateur**

Il n'y a pas de défibrillateur dans l'appareil alloué à cet effet.

- Le défibrillateur a en effet été vandalisé. Nos services l'ont remplacé dans les plus brefs délais. La Ville est très vigilante envers les incivilités, notamment en termes de réparation et d'identification des contrevenants.
- Il est, à ce titre, tout à fait déplorable que certains individus vandalisent du matériel destiné à sauver des vies.

- **Mur endommagé Ecole Primaire, en face de l'Espace Leclerc**

- L'information a été prise en compte par nos services. Les démarches nécessaires pour la réalisation de travaux sont engagées.

- **Avenue du 8 mai 1945, face à la gendarmerie**

Les feuilles dépassant, les poussettes et personnes sur le trottoir sont obligées de se déporter grandement. Peut-on prévoir un élagage ?

- Sur les questions d'élagage, la Ville est particulièrement attentive à la sécurité des usagers sur l'espace public.
- La Ville a mise en place une procédure lorsqu'un débordement d'arbre est signalé : les propriétaires concernés sont invités à élaguer. Sans réponse de leur part, la Ville réalisera l'élagage à leur charge. Cette procédure doit néanmoins respecter un cadre légal en termes de communication et de délais pour être valide.

- **Feu de signalisation des 3 renards :**

Temps trop court pour les personnes à mobilités réduites. La Mairie peut-elle augmenter le temps des feux ?

- La gestion de la signalisation routière et des feux tricolores incombent à la Métropole, gestionnaire du domaine public de voirie. Un dispositif à l'attention des personnes à mobilités réduites est actuellement en place permettant d'avoir, aux feux tricolores, un signal sonore et des indications de cheminement.
- En ce qui concerne la Ville, nous sommes particulièrement attentifs à la sécurité de tous, notamment des personnes à mobilité réduite. Il ne faut pas hésiter à nous faire remonter des besoins spécifiques via l'adresse mail destinée aux conseils de quartier : conseilsquartiers@villetassinlademilune.fr.
- Nous invitons également les personnes concernées à venir en Mairie et à présenter leurs difficultés à l'accueil du service Voirie. Nous en ferons le relais auprès des services opérationnels concernés à la Métropole et nous les assisterons pour trouver une solution.



TASSIN
LA DEMI-LUNE
TELLEMENT
PROCHE

CONSEIL DE QUARTIER MONTPINOT - LE BOURG - MONTCELARD

Compte-rendu du 12-10-2021

- **Projet de l'ancienne poste du Bourg**

Le Conseil de Quartier se passionne pour ce projet et a bien reçu le compte-rendu de la réunion organisé par la Mairie le 16 septembre dernier.

- Après plusieurs mois de discussions infructueuses avec la Métropole, la Ville a pris la décision de réaliser elle-même le futur pôle commercial du Bourg, avec la construction d'un bâtiment destiné à accueillir trois commerces et possiblement un pôle médical.
- La Ville souhaite maîtriser totalement l'aménagement du site afin d'en contrôler les critères en matière de logement.
- Le cahier des charges est en cours de finalisation.
- L'avis d'appel public à la concurrence en vue de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre a été publié fin novembre. Les candidatures ont été reçues fin décembre 2021.
- Les candidats admis à remettre une offre seront choisis début février 2022.
- La date prévisionnelle de remise de leur offre est fixée au début du mois mars en vue d'un choix de l'équipe lauréate courant avril 2022.
- Le dépôt de Permis de Construire devrait intervenir en août 2022 et le démarrage du chantier en janvier 2023 pour une durée d'un an environ.
- La livraison est prévue au 1er trimestre 2024.

- **Projet de restructuration de la route de Paris**

Un membre du Conseil de quartier fait un rappel des enjeux de cette restructuration, résume les principaux faits débattus lors de la réunion tenue à Charbonnières le 7 octobre dernier. Vous avez reçu le 24 septembre le compte-rendu de cette réunion de concertation qui a donnée lieu également à un courriel au président de la métropole envoyé le 29 septembre avant la date limite fixée par la procédure de concertation au 30 septembre 2021. Ce courriel n'a reçu aucune réponse ni accusé de réception. Une information obtenue postérieurement nous indique que la mairie de Tassin n'a pas inscrit cette dépense dans les projets qu'elle soumet à la métropole contrairement à ce qu'a fait la mairie de Charbonnières.

- Seule la portion de la route de Paris située sur la commune de Charbonnières-les-Bains est à ce jour concernée par ce projet de travaux. La Ville de Tassin la Demi-Lune n'a pas été associée à ce projet et a demandé à la Métropole du Grand Lyon à plusieurs reprises de reprendre le projet et de le réfléchir à l'échelle du territoire intercommunal notamment en intégrant une continuité de la piste cyclable sur le

Boulevard du Valvert. Le Maire de Tassin la Demi-Lune l'a rappelé à plusieurs reprises à la Métropole de Lyon lors d'échanges directs : un tel projet doit être vu avec les communes voisines.

- Nous attendons toujours la proposition de la Métropole pour la portion concernant Tassin la Demi-Lune.
- Malgré nos nombreuses demandes à la Métropole de Lyon, rien ne nous a été présenté pour le tronçon allant du rond-point Charles Nithard jusqu'au boulevard du Valvert et jusqu'au centre-ville de Tassin la Demi-Lune.
- La Ville continuera à porter une vision d'ensemble cohérente à l'échelle de l'Ouest lyonnais et en lien avec les habitants.

- **Coupe des arbres le long de la voie ferrée**

La SNCF a fait procéder à la coupe de tous les arbres et taillis situés le long de la voie « tram-train », avenues Paul Doumer etc... Les travaux ont débuté de nuit et les riverains considèrent n'avoir pas été informés. Après intervention du Conseil de Quartier pour faire arrêter ces nuisances, des modifications d'horaire ont eu lieu et les travaux ont continué en journée.

- La Ville a été sollicitée par des riverains et des membres du Conseil de quartier pour des nuisances nocturnes occasionnées par la SNCF sur ce terrain qui lui appartient.
- Dès connaissance des nuisances sonores nocturnes subies par le voisinage, la Ville a immédiatement contacté la SNCF pour faire cesser les travaux et en réaménager les horaires. Suite à son intervention, la SNCF a mandaté un médiateur pour organiser les plannings en concertation avec les riverains.
- L'objectif poursuivi par la SNCF sur ces travaux, tel qu'il nous l'a été rappelé, est d'assurer la sécurité des circulations ferroviaires et leur régularité, et de répondre aux diverses demandes des riverains concernant la végétation envahissante sur les terrains dont la SNCF est propriétaire.

- **Points divers**

- Pont Esplette : Le Conseil de Quartier se pose la question de savoir si d'autres solutions alternatives à celle mise en place ont été étudiées. La question doit être posée à la Mairie d'abord puis à la Métropole. La signalétique en amont et en aval du pont nous semble très insuffisante pour empêcher les camions hors gabarit d'emprunter cet itinéraire.

- La Ville est particulièrement préoccupée par la situation du Pont Esplette, propriété de la Métropole de Lyon et qui enjambe les voies SNCF au niveau de la gare de Tassin, et pour lequel elle s'est fortement investie auprès du Président de la Métropole et de son exécutif depuis l'annonce au 2^{ème} semestre 2020, par la Métropole de Lyon, de la nécessité de le remplacer en raison de sa vétusté. Le calendrier de la Métropole n'a pas été clarifié à ce jour, avec une perspective non-programmée de remplacement du pont à échéance de 4 ou 5 ans.
- Compte tenu de sa position stratégique dans les axes de déplacements à l'échelle de la commune, et de la congestion automobile intenable pour les riverains et les usagers que cet alternat entraîne, le Maire de Tassin la Demi-Lune a présenté la situation sur site, lors d'un déplacement du Vice-Président de la Métropole en charge des mobilités en mars 2021, afin de lui permettre de mieux prendre conscience des enjeux et de la situation sur le terrain.
- Sur décision de la Métropole, en raison des capacités du pont à supporter les charges, la chaussée a été rétrécie par la mise en place d'un alternat et la signalisation a été renforcée afin d'interdire la circulation des poids-lourds. La Police Municipale est mobilisée sur cette problématique et se rend régulièrement sur site pour effectuer des contrôles. La Ville a proposé à la Métropole la mise en place de caméras de vidéo verbalisation pour les poids lourds qui ne respecteraient pas l'interdiction. Cette demande n'a pas été retenue par la Métropole.

- Le choix de maintenir les deux sens de circulation a été pris afin de répondre aux flux de circulation dans le Bourg. Une déviation par les autres axes voisins n'est pas envisageable car ceux-ci assurent la desserte d'établissements scolaires.
- Parmi les pistes travaillées par la Métropole pour l'avenir de ce pont figurent l'hypothèse d'un passage uniquement réservé aux modes doux, sans solution alternative pour le transport automobile. La Ville a fait connaître son opposition à ce scénario, sans possibilité d'offrir un passage alternatif pour les véhicules.
- En l'absence de réponse de la Métropole, la Ville a entrepris un rapprochement direct avec la SNCF et SNCF réseau pour comprendre les contraintes de réalisation de travaux sur cet ouvrage, en lien avec la circulation des trains sous ce pont.
- La SNCF a confirmé que seule la Métropole était propriétaire de ce pont, et donc la seule collectivité à même de nous répondre sur le calendrier des travaux qui devront être entrepris par la Métropole de Lyon.

- Trafic sur le chemin de l'Alouette Un riverain du chemin de l'Alouette, intervient pour expliquer que le trafic auto de ce chemin augmente de façon très significative. Ceci avait été porté à la connaissance de la Mairie en 2019. Des élus étaient alors venus constater le problème sur place. Depuis plus aucune nouvelle de la Mairie. Il demande donc de relancer le sujet auprès du Maire et de ses équipes.

- Le Ville a sollicité une étude auprès de la Métropole pour effectuer des comptages sur cet axe. Celle-ci sera reprise à la suite des travaux d'enfouissement des réseaux secs sur le chemin des Alouettes programmés courant 2022.

- Trafic sur le chemin du Gouttet : Il a été signalé des incidents de circulation aux abords de ce chemin mettant en cause la sécurité des enfants scolarisés dans les établissements voisins. Compte tenu des problèmes de circulation engendrés par l'accès difficile au pont de la rue Espelette, la question de mettre ce chemin en sens unique se pose à nouveau. Le point sera soulevé à la mairie pour étudier cette possibilité.

- A l'intersection du chemin du Gouttet et des rues Lieutenant Audras et Guy Laurent, la Ville a instauré une zone dite de rencontre, limitée à 30 km/h, et qui par essence matérialise la priorité piétons et cycles et un partage de la voirie par tous. En ce sens, un passage piéton n'est pas opportun sur ce secteur.
- Concernant la mise en sens unique de cet axe, un plan de circulation est à l'étude mais l'urgence en matière de sécurité pour la Ville demeure la remise en conformité du Pont Espelette.

- Circulation dans le centre du Bourg : Lors de notre réunion, il a été évoqué les gros problèmes de circulation autour du Bourg, générés bien sûr par la mauvaise accessibilité au pont Espelette mais aussi par une circulation très dense aux horaires de rentrée et de sortie des écoles. Les automobilistes semblent de plus en plus « impatients » pour ne pas dire plus. Il apparaît judicieux à notre Conseil de Quartier de faire appel à la police municipale pour mieux gérer ce trafic, sécuriser les passages piétons (ce qui n'est que partiellement fait par des auxiliaires). Faire respecter la limite de vitesse rue du Lt Audras, par un panneau lumineux par exemple ?

- La sécurité des piétons fait partie des préoccupations majeures de la Ville. En ce sens, Tassin la Demi-Lune travaille pour son amélioration en s'engageant dans le label « ville prudente ». La Police Municipale est par ailleurs très régulièrement sur site pour contrôler le respect de la signalisation et des alternats.
- De nouveaux panneaux « Attention école » ont également été commandés et seront prochainement installés aux abords des écoles afin de renforcer la signalisation.

- De plus, nous travaillons conjointement avec la Métropole afin de sensibiliser et de responsabiliser tous les usagers sur la sécurité, tous les modes de déplacement confondus.